

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$13.15 \$7.25 \$3.75 \$1.30
Les abonnements se paient d'avance.

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

POUR LES ETATS-UNIS... \$3.00 \$1.50 \$1.00 \$0.75
POUR L'ETRANGER... \$4.00 \$2.00 \$1.35 \$1.00
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abcille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 6 MARS 1907

80ème Année

Dessous de l'Histoire.

Comment l'alliance franco-russe faillit n'être pas conclue.— Une soirée chez M. de Mohrenheim.—Le face-à-main ou les dangers de la myopie.

La publication intéressante de M. Hansen sur l'ambassade de M. de Mohrenheim à Paris et sur les origines de l'alliance franco-russe n'est pas encore absolument complète. Il y manque un chapitre qui serait exposé pourquoi et comment cette alliance faillit ne pas être conclue.

Vous connaissez, me dit mon interlocuteur, la fiction d'après laquelle le président de la république, le chef de l'Etat, est parti chez lui. Dès qu'il arrive, où que ce soit, il est le maître de la maison. C'est à lui qu'on rend les premiers hommages.

Avec quelques hommes politiques des partis conservateur et modéré, M. de Mohrenheim avait convié à cette soirée présidentielle beaucoup de personnages distingués, appartenant au cercle de ses relations mondaines. Ces personnages, qui pour la plupart ne fréquentaient pas les salons officiels de l'Elysée et des ministères, ne connaissaient M. Carnot que de nom et par les images des journaux illustrés. C'était la première fois qu'ils allaient le voir et le voir dans ses fonctions de chef de l'Etat. La curiosité était grande parmi les invités de l'ambassadeur de Russie. Pendant le défilé, cette curiosité, pourtant contenue dans les bornes fixées par le bon goût, parut gênante à M. Carnot.

Toujours est-il qu'il montra, à son arrivée à Paris, la plus significative froideur. M. Alphonse Humbert, qui était alors président du conseil municipal et qui, en cette qualité, eut à faire les honneurs de Paris à l'ambassadeur de Russie, raconte qu'il eut toutes les peines du monde à "dégeler" notre visiteur.

La glace des actes officiels commençait ainsi à se fondre sous la chaleur de l'enthousiasme de l'accueil populaire, quand soudain la banquette se solidifia.

Le 19 octobre au matin, le ministre des affaires étrangères, M. Develle, avertit M. A. Humbert que le Président n'assisterait pas le soir au banquet de l'Hôtel de Ville. Voilà aussitôt M. Humbert au quartier d'Orsay, où il trouve M. Develle embarrassé, ne fournissant d'autre explication que celle-ci: "C'est le président Carnot qui en a ainsi décidé".

Il faut entendre l'ancien président du Conseil municipal raconter la scène qui eut lieu entre M. Carnot et lui.

M. Carnot était tout d'abord compassé. Il s'était composé un personnage intraitable. "Vraiment, disait-il, cet amiral, ce contre-amiral est un trop petit personnage. Le chef de l'Etat ne peut pas se mettre en si grands frais pour lui. Je veux bien réquisitionner l'Opéra pour lui donner une belle soirée, parce qu'à l'Opéra, après réquisition, je suis chez moi. Mais aller à l'Hôtel de Ville, c'est à-dire me déplacer, ce serait trop. Non, n'insistez pas, monsieur Humbert, je ne peux pas vous céder. Je n'irai pas à votre bal. C'est Paris qui l'offre, ce bal, que Paris en fasse les honneurs."

M. Humbert ne se découragea pas. Il dit à M. Carnot: "Avez-vous bien réfléchi? Savez-vous que demain vous recevrez les compliments lourds de la presse allemande? Pour y échapper, est-ce trop de faire une apparition à l'Hôtel de Ville, où vous serez chez vous comme ici? Sous ces compliments que je prévois, monsieur le Président, il y aura une joie sincère dans toute l'Allemagne..."

—Tiens! Je n'avais pas songé... —En bien! coupa M. Humbert, vous venez. Je vous remercie. Paris vous remercie... M. Carnot, souriant: "Monsieur Humbert, vous me faites faire ce que je ne voulais pas. J'irai à l'Hôtel de Ville, puisque vous insistez tant..."

Pendant qu'à Paris il fallait exercer sur le président Carnot une si forte pression pour le décider à se mettre, au moins en apparence, en harmonie avec le sentiment national, une pression anti-française s'exerçait sur le tsar Alexandre III. On en connut les effets le 20 octobre.

Ce jour-là, à midi, M. Sainsière, le très distingué chef du cabinet de M. Charles Dupuy, arriva au Jardin d'acclimatation, où le conseil municipal offrait un déjeuner à l'ambassadeur.

M. Sainsière, paraissant très soucieux, prit à part M. Humbert et lui dit: "Décommandez votre bal. Il n'aura pas lieu, car les Russes partent ce soir."

—Quelle bêtise a-t-on faite encore? s'exclama M. Humbert. —Ne m'interrogez pas. —Je ne décommanderai rien. Le bal aura lieu ce soir—et le Président y viendra, et les Russes y seront.

C'est impossible... —Nous allons voir. M. Humbert se dirigea vers l'ambassadeur Avelane. Il l'aborde. Il va ouvrir la bouche. L'ambassadeur le devance: "Monsieur le président, Sa Majesté nous rappelle. Le maréchal de Mac-Mahon est mort. L'Empereur ne trouve pas convenable de continuer les fêtes au milieu d'un deuil public..."

L'argument était difficile à rétorquer, car la leçon, pour si voilée qu'elle fût, était directe et juste. Pourtant M. Humbert employa à dissiper le nuage: quelle déception éprouverait la population! S'en aller si brusquement après qu'elle avait prodigué ses

JOIE DE LA MAISON

ECRIEZ-NOUS LIBREMENT

et franchement, avec la plus grande confiance, nous faisons part de tous vos maux, et donnons votre avis. Nous vous enverrons un **AVIS GRATUIT**, dans une enveloppe ordinaire cachetée, et un précieux Livre de 94 pages sur le "Traitement à Domicile des Femmes". Adresse: Ladies Advisory Dept., The Chattanooga Medicine Co., Chattanooga, Tenn.

UN PETIT ENFANT

apporte avec lui tout le bonheur possible, dans un foyer sans enfant. Les femmes qui désirent avoir des enfants, devraient comprendre que la stérilité n'est pas tant une maladie, qu'un symptôme de faiblesse féminine, et, que dans 90 cas sur 100, quand la faiblesse de la femme a été guérie par le

VIN DE CARDUI Secours des Femmes

L'enfant tant désiré arrive. Le Dr J. J. Livingston, de Freeman, Ind., écrit: "J'ai prescrit le Cardui à une dame malade, à qui l'état arrivé précédemment trois ou quatre accidents. Elle prit 6 bouteilles de ce vin et fut bientôt l'heureuse mère d'un beau garçon, qui vit encore et se porte bien. Je crois que c'est au Vin de Cardui seul qu'elle doit d'avoir pu mettre au monde cet enfant." Quelque soit la maladie propre aux femmes dont vous êtes atteinte, votre débilité, essayez le Cardui. C'est un remède digne de confiance pour toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

A toutes les Pharmacies en Bouteilles de \$1.00

Le procès Thaw.

New York, 5 mars.—L'intérêt soulevé par ce procès sensationnel se concentre maintenant sur la déposition que fera Mme William Thaw, mère du prévenu, qui sera probablement citée à la barre des témoins dans le courant de l'après-midi ou demain matin.

Le témoignage de Mme Thaw tendra probablement à démontrer que le prévenu dans sa jeunesse était d'un tempérament excessivement nerveux et qu'à diverses reprises, étant enfant, il dut être soigné pour des maladies nerveuses.

On prétend aussi que Mme Thaw témoignera que des traces d'insanité ont été constatées chez certains membres de sa famille, mais quelle qu'en soit la nature, cette déposition ne pourra avoir un grand poids pour la défense.

La perspective de contempler Mme Thaw à la barre avait eu pour effet d'attirer un nombre immense de curieux et longtemps avant l'ouverture du Tribunal une foule considérable se pressait devant les portes.

Le premier témoin cité ce matin est le Dr Charles G. Wagner, directeur de l'Asile d'Aliénés de l'Etat de New York, dont le contre-interrogatoire n'était pas terminé hier à la levée d'audience.

Le district-atorney Jerome, après avoir lu les dernières pages de la déposition faite hier par le témoin, lui pose de nombreuses questions auxquelles répond le Dr Wagner lorsque se produit un incident assez vif auquel prennent part le juge Fitzgerald et M. Delmas, principal avocat de la défense.

Cet incident est amené par la question suivante posée par M. Jerome: "Y avait-il quelque chose dans les actes de Thaw le soir où il tua Stanford White, qui puisse faire supposer qu'il était atteint d'épilepsie?"

Le Dr Wagner répond que rien "nécessairement" ne peut suggérer l'épilepsie. "Ne cherchez pas à évaluer ma question en employant le mot "nécessairement", ordonne le district-atorney.

"Je n'évade rien, réplique le Dr Wagner d'un ton vif, je dis la vérité."

Le juge Fitzgerald fait retentir son marteau et ordonne au greffier d'effacer ces remarques.

M. Jerome demande ensuite au témoin de rapporter tout ce que lui a dit le prévenu dans la prison des Tombs touchant les membres de sa famille qui auraient été atteints d'épilepsie.

M. Delmas objecte à cette question, sous prétexte qu'elle est d'un sens trop étendu et que le témoin doit se borner à rapporter les faits qu'il a constatés pendant ses trois premières visites faites à Thaw à la prison des Tombs.

"C'est un fait étrange", réplique le district-atorney, "qu'un témoin soit admis à exclure des faits. Je suis autorisé à poser des questions d'un sens général pour

Le procès Thaw.

mettre à l'épreuve la véracité du témoin."

L'objection est soutenue par le juge Fitzgerald.

Il s'en suit un vif échange de paroles entre M. Delmas et M. Jerome et le juge Fitzgerald est obligé de frapper plusieurs fois la table de son marteau.

Le calme revenu M. Jerome se tourne vers le juge et dit: "Lorsque ce procès a commencé votre honneur a ordonné que tous les actes et toutes les déclarations de l'inculpé antérieures à son délit fussent exposés aux débats afin de démontrer si oui ou non sa raison était saine."

"C'est un article fondamental de droit qu'une condition une fois prouvée se continue jusqu'à ce que le contraire soit démontré. Le Dr Evans a positivement déclaré que lors de sa troisième visite aux Tombs le prévenu était fou, en foi de quoi votre honneur a admis que ses conversations et ses actes fussent produits aux débats afin de permettre aux aliénistes de baser leurs opinions."

Aucune preuve n'a été apportée qui tende à démontrer que l'état d'aliénation de l'inculpé ait disparu; le contraire ressort plutôt des témoignages.

"Lorsque les docteurs aliénistes ont été pour la première fois appelés à la barre ils ont été interrogés sur l'état mental du prévenu, mais la défense n'est gardée de leur poser des questions en dehors des trois premières visites aux Tombs."

"J'ai maintenant le droit de les interroger sur les conversations qui ont eu lieu pendant les cinq autres visites car les docteurs ont simplement déclaré que l'état du prévenu s'était amélioré et non qu'il était complètement normal."

"Quelle est la présomption légale devant la Cour?" interromp le juge Fitzgerald.

"La présomption légale, répond le district-atorney, est que ce prévenu est fou, comme les témoignages ont tendu à le prouver, et rien jusqu'ici n'est venu démontrer que son état mental n'est pas le même que le jour où le crime fut commis."

"Admettez-vous que ce prévenu était fou?" demande M. Delmas.

"Je n'admets rien", répond M. Jerome, je dis que les témoignages tendent à prouver que cet honnête est fou."

De nouveau le juge Fitzgerald prend part au débat et demande au district-atorney: "Ce jury a-t-il été réuni dans un autre but que pour déterminer si oui ou non le prévenu était fou le soir du 25 juin?"

"Votre honneur ne cherche certainement pas une information sur ce point, répond M. Jerome. "Je cherche à savoir sur quelles autorités vous vous basez pour rechercher des preuves sur l'état mental actuel du prévenu et quelle est l'étendue des devoirs de ce jury", réplique le juge Fitzgerald.

"Je ne soumettrai pas de telles autorités", répond le district-atorney.

"Alors vous refusez de fournir à cette cour les autorités requises?" demande le juge.

"J'ai un si haut respect pour la cour, répond M. Jerome, que je ne lui soumettrai pas des autorités sur une question de droit aussi élémentaire."

"Je voudrais que vous compreniez M. le District Attorney, répond le juge, que c'est le devoir de la Cour de faire respecter la loi et si vous avez des autorités votre devoir est de les lui soumettre. J'assumerai que si vous ne les soumettez pas c'est que vous n'en avez aucune."

"Si Votre Honneur m'y autorise je continuerai mon argument", répond M. Jerome.

"Le Dr Evans a déclaré que pendant les cinq dernières visites qu'il a faites au prévenu son état s'améliorait. Votre Honneur a admis que les conversations qui se sont déroulées pendant les trois premières visites fussent produites aux débats afin de faire la lumière sur l'état mental du prévenu; pour la même raison je demande que les conversations qui ont eu lieu pendant les cinq autres visites soient rapportées aux débats."

M. Jerome qui avait haussé la voix en prononçant les premières paroles, termine son argument d'un ton plus calme, puis il poursuit le contre-interrogatoire du Dr Wagner.

Invitation acceptée. Paris, 5 mars.—Le baron d'Estournelles de Constant a accepté l'invitation qui lui a été faite d'assister à l'inauguration de l'Institut Carnegie à Pittsburg le 11 avril.

Invasion du Nicaragua.

San Salvador, 5 mars.—Une forte colonne de troupes du Honduras envahit le Nicaragua par le département de Ocotal. Le quartier-général de l'armée du Honduras est établi à Pesepire.

Le président Bolaños est à Chiluteca inspectant les fortifications et les affaires en général de l'endroit. Fortifié comme elle l'est maintenant, Chiluteca est considérée imprenable.

L'opinion générale ici est que les troupes de Honduras triompheront éventuellement.

Déraillement d'un rapide sur la ligne du New York Central. Tivoli, N. Y., 5 mars.—Le train-poste éclair Chicago-New York de la compagnie du New York Central, a déraillé ce matin à 5:40 heures pendant qu'il traversait à toute vitesse la petite station de Tivoli. Dix personnes ont été blessées.



Banque du Peuple
PRÈS DE LA POSTE
PAÏE 4 POUR CENT SUR
LES EPARGNES
3 Mars 1907

AU SUJET DE CERTIFICATS DE PIANOS.

Il nous est donné à entendre que la Nouvelle-Orléans et le territoire environnant ont été submergés de certificats de pianos de montants divers, et nous en possédons nous-mêmes un portant un nombre au-dessus de 3000.

La L. GRUNEWALD CO., LTD., ne refuse jamais la concurrence et consent par ce fait à accepter tous les certificats de pianos sur pianos ou instruments jouant du piano, quel que soit le magasin de pianos par lequel ces certificats ont été émis. Cela signifie pratiquement une réduction dans les prix pendant 30 jours. Profitez de la qualité GRUNEWALD: ayez un meilleur piano avec la même réduction.

L. GRUNEWALD CO., LTD.
725 RUE DU CANAL.